

Le Bersac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt quatre juin, à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune du Bersac se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Dominique DROUILLARD, Christian A GUILLION, Simone VILLE, Philippe NAUDIN, Thierry NEDELEC, Alain RIERA, Françoise GARCIN-JACQUIER, Stella GOBEAU, Marion PRINSON, Michel MASCARIN

Excusé : Serge HERRY (pouvoir donné à Christian AGUILLION)

Secrétaire de séance : Thierry NEDELEC

1 Compte rendu du conseil du 13 mai 2011

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

2 Création de jardins familiaux

Le Maire expose que lors des conseils municipaux du 4 mars, 1^{er} avril et 13 mai 2011 a été évoquée la création de jardins familiaux sur la commune, jardins qui sont en cours de réalisation.

Ce jardin a nécessité la mise à disposition d'une parcelle sur le terrain référencé ZC 146. A ce jour, huit parcelles ont été délimitées. Le maire propose pour l'utilisation de ces huit parcelles de fixer une redevance annuelle de 25€ la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à fixer une redevance annuelle d'un montant de 25€ pour l'utilisation d'une parcelle des jardins familiaux et autorise le Maire à encaisser les chèques correspondants.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

3 Location d'un appartement communal

Le maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme Estelle BALMES et de M. Antonino DI MARCO qui sollicitent un logement suite à la vacance du F3 à la maison Girard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention, de retenir la candidature présentée par M. et Mme Antonino DI MARCO.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

4 Projet d'intercommunalité

Le maire après la présentation du projet de schéma proposé par Mme la Préfète des Hautes-Alpes demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner, le délai de consultation étant de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. L'ensemble

des avis émis par les communes et organes délibérants des EPCI et syndicats seront transmis à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) qui dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de se positionner à partir du texte suivant :

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5210,1,1

Entendu l'exposé de Monsieur le maire

Le conseil municipal n'est pas favorable au projet préfectoral prévoyant deux structures intercommunales qui regrouperaient les huit existantes dans le Buëch, comme suit :

1 - Structure regroupant la CC du Dévoluy, la CC du Haut Buëch, la CC des deux Buëch, la CC du Serrois, et la CC de la Vallée de l'Oule

2 – Structure regroupant la CC du Laragnais, la CC des Baronnie, et la CC Val de Méouge

Le conseil municipal considère que ce découpage impliquerait :

L'éloignement de la démocratie locale avec un futur conseil communautaire qui comprendrait 59 élus, dont seule une petite minorité pour représenter les plus petits villages ruraux qui sauront ainsi mis sous tutelle des villes plus importantes.

L'éloignement des services de proximité : écoles, poste, service de santé, qui ont commencé à désertier nos villages ruraux et que cette nouvelle échelle de territoire renforcera.

- Les élus revendiquent le droit de s'associer librement dans un périmètre choisi par les communes autour d'un projet de développement local et de préservation de nos patrimoines. Par conséquent le conseil municipal demande à Madame la Préfète, une modification du projet de schéma de coopération intercommunale, et propose de retenir comme périmètre de la nouvelle structure le bassin de vie du Serrois.

Le Buëch serait alors couvert par trois structures intercommunales au lieu des deux proposées par Madame la Préfète.

- Charge Monsieur le maire de transmettre cette proposition à Madame la Préfète.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

5 Présentation du projet de Parc naturel régional des Baronnie Provençales

Au cours des derniers mois, le projet du parc naturel régional des Baronnie Provençales a été examiné par les services de l'Etat, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. Tous ont reconnu l'opportunité et la qualité du projet proposé.

Du 20 juin au 22 juillet, l'enquête publique permettra de recueillir les avis de tous sur ce projet. Chaque commune disposera de la Charte et du Plan de Parc. Un registre destiné à recueillir les observations sera ouvert et l'équipe des commissaires enquêteurs tiendra des permanences dans 17 communes. A la fin de l'année, les conseils municipaux et intercommunaux auront à se prononcer sur l'adhésion au projet

Le maire remet aux membres du conseil un document de réflexion alors que l'exemplaire de la carte paysagère sera disponible pour tous ceux qui souhaitent la consulter. Il demande à tous les membres du conseil de réfléchir à cette adhésion qui engage notre territoire.

6 Décision modificative n°3 BP communal

Le maire informe qu'il convient, afin d'équilibrer le budget, de procéder à la décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de voies et réseaux	1 420.00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 420.00 €	
D 2313-42 : Amélioration de bâtiments communaux		2.00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours		2.00 €
D 6713 : Secours et dots		1 418.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 418.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à créer la décision modificative ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

7 Demande d'adhésion de l'ANEM

Le Maire présente aux conseillers la proposition d'adhésion 2011 de l'ANEM. En effet, cette association a baissé sa cotisation à 45.78 € (adhésion et abonnement à la revue).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à l'ANEM et autorise le Maire mandater le montant de 45.78 € à cette association.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

8 Travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Serres

Le maire après la signature de la convention avec la mairie de Serres pour le raccordement à son réseau d'eau potable, porte à la connaissance du conseil municipal le montant du devis de l'entreprise de travaux publics SARL Henri Gautier pour la réalisation de ces travaux. Ce devis s'élève à 2563,03€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder au raccordement sur le réseau d'eau potable de la commune de Serres. Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal retient l'entreprise de travaux publics SARL Henri Gautier, pour un devis dont le montant s'élève à 2563,03€ TTC.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens.

9 Travaux de revêtement sur le chemin qui relie la RD 21 au chemin de Barlandonne

Le maire donne lecture du devis établi par la routière du midi établi pour les travaux de revêtement sur la partie du chemin qui relie la RD 21 au chemin de Barlandonne. Il s'agit d'une réalisation d'emplois partiels à l'émulsion de bitume améliorée aux élastomères et gravillonnée aux 6/10 et 4/6.

Le devis pour ces travaux de revêtement s'élève à 1505,76€ TTC (TVA 19,60%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder à ces travaux de revêtement réalisés par l'entreprise la routière du midi, dont le devis s'élève à 1 505,76€ TTC.

Approuvé à l'unanimité, une délibération sera écrite en ce sens

QUESTIONS DIVERSES :

- Réfection du carrelage à l'église
- Courrier adressé à Mme la Préfète au sujet des tarifs différents pour les usagers
- Amélioration du virage sur la RD 21
- Entretien radiophonique du maire sur Alpes 1
- Fête de la Saint Laurent
- Réfection de la montée de la Draye (3)
- Abris de jardin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**Le maire,
Dominique DROUILLARD**